

INSCRIPTION 2026-2027 : ÉLÈVE LIBRE

SIGNALÉTIQUE

NOM : Prénom :

Numéro de registre national :

(le cas échéant) Matricule ULiège :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

GSM :

Adresse électronique (ULiège le cas échéant) :

☐ **Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions et modalités d'inscription en qualité d'élève libre reprises aux articles 32 à 34 du Règlement général des études et des évaluations (RGEE).**

IMPORTANT : Un maximum de 20 crédits par année académique peuvent être suivis en cours isolés dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française. Veuillez renseigner votre situation actuelle en cochant l'une des 2 options suivantes :

☐ Je déclare être inscrit à des cours isolés dans un autre établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française.

Établissement :

Nombre total de crédits associés aux cours suivis dans cet autre établissement :

☐ Je déclare ne pas être inscrit·e à des cours isolés dans un autre établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française.

PROCÉDURE

Le cadre ci-après doit être dûment **complété et signé par le(s) professeur(s) et le/la Doyen(ne)** de la Faculté organisant les cours sélectionnés¹.

Uniquement en cas d'accord de la Faculté : le formulaire doit ensuite être **envoyé au Service des Inscriptions et des Admissions**, pour le **30 septembre** au plus tard pour les UE organisées au 1^{er} quadrimestre et pour le **15 février** au plus tard pour les UE organisées au 2^{ème} quadrimestre². L'envoi se fait via le formulaire en ligne disponible sur la page : www.enseignement.uliege.be/eleve-libre.

Vous recevrez les modalités de paiement dès que vous aurez introduit votre demande (rappel du tarif de 1 à 10 crédits : 199 € ; 19,90 € par crédit supplémentaire).

Aucun remboursement n'est possible après inscription.

¹ Si vous choisissez de vous inscrire à des cours isolés dans plusieurs Facultés, vous devrez soumettre 1 formulaire différent pour chaque Faculté.

² Sauf dérogation accordée par la Faculté.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) SÉLECTIONNÉES

Je souhaite m'inscrire en qualité d'élève libre aux unités d'enseignement reprises dans le tableau ci-dessous :

Code de l'UE	Intitulé de l'UE	Nombre de crédits	UE organisée au sein du Bachelier en... / Master en...	NOM et signature du titulaire de l'UE	(le cas échéant) motif du refus ⁶

Signature de l'étudiant·e

Date³ et signature du/de la Doyen·ne⁴

³ Cette autorisation est valable 10 jours ouvrables à partir de cette date.

⁴ Sans date ni signature, ce formulaire n'est pas valable.

JUSTIFICATION DE L'EXCEPTION FACULTAIRE (le cas échéant) ⁵

Une exception est accordée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

VALIDATION DE LA DEMANDE par le Service des Inscriptions et des Admissions

La présente demande d'inscription en qualité d'élève libre est :

☐ Autorisée

☐ Refusée ⁶.

Motif de refus (le cas échéant) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature du
Service des Inscriptions et des Admissions

⁵ A compléter pour justifier une éventuelle exception/dérogation accordée par la Faculté sur la base de l'article 32, §2, alinéa 2 (UE utile au TFE) et §3, alinéa 2 (accès à un cursus soumis à examen/concours) du RGEE.

⁶ En application de l'article 19, alinéa 2 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État, un recours en annulation et le cas échéant en suspension de la décision peut être introduit devant le Conseil d'État (articles 14 et 17 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État, arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État et arrêté royal du 5 décembre 1991 déterminant la procédure en référé devant le Conseil d'État). La requête est adressée au Greffe du Conseil d'État, rue de la Science, 33, 1040 Bruxelles soit par envoi postal recommandé, soit suivant la procédure électronique consultable sur le site du Conseil d'État (rubrique « e-Procédure »). Le délai d'introduction est de 60 jours à partir de la notification de la décision.